



HAL
open science

L'expertise des quartiers populaires sur le racisme structurel

Christiane Vollaire

► **To cite this version:**

Christiane Vollaire. L'expertise des quartiers populaires sur le racisme structurel. Les Possibles, 2022, 31. hal-04054397

HAL Id: hal-04054397

<https://hal.science/hal-04054397>

Submitted on 31 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'expertise des quartiers populaires sur le racisme structurel : Éléments pour une philosophie de terrain

jeudi 14 avril 2022, par Christiane Voltaire

Je partirai de ce qu'il y a de commun entre extrême droite, autoritarisme politique et fascisation du pouvoir. À savoir l'usage de la contrainte, pleinement assumé comme déterminant du rapport de pouvoir. C'est précisément ce qui distingue un système idéologique essentiellement répressif (qu'on le définisse à partir d'un curseur politique, d'une méthode ou d'une historicité) de systèmes idéologiques qui, même en utilisant la répression, ne peuvent pas revendiquer le recours à la violence comme fondement idéologique.

L'usage de la puissance policière est au cœur de cette problématique. Or, par rapport à elle, les quartiers populaires sont en position de véritable expertise, tant ils font figure d'espaces particulièrement exposés à cette violence et à ses abus. Les Brigades Anti-criminalité, en particulier, créées au niveau départemental en 1971 par le Préfet qui, quatre ans plus tôt (en 1967), avait organisé une répression sanglante ayant fait près de cent morts en Guadeloupe, sont directement issues de cette gestion néocoloniale des « quartiers ». Elle en expose les habitants à l'arbitraire de forces de police dont le comportement s'apparente dans bien des cas à ce que le sociologue Didier Fassin désigne comme une « para-militarisation de la police » [1].

Ce sont les origines de cette expertise, issue d'une expérience de long terme irremplaçable et de la réflexion qu'elle engage, que nous souhaitons ici interroger, pour éclairer les dérives autoritaires de gouvernements contemporains qui ne se prétendent pas originellement fascistes.

1. L'injonction paradoxale d'une constitution de la République en période coloniale

Le « monopole » du recours à la violence est, de façon très générale, ce qui définit, selon la formule wébérienne, l'État moderne, dont le fascisme n'est que l'une des figures. Weber l'a écrit en 1919, au moment de la répression de la révolution spartakiste, pour spécifier la définition qu'il donne de la modernité étatique, lors d'une conférence sur « le métier et la vocation d'homme politique » :

De nos jours la relation entre État et violence est tout

particulièrement intime. [...] Depuis toujours, les groupements politiques les plus divers – à commencer par la parentèle – ont tous tenu la violence physique comme le moyen normal du pouvoir. [...] Par contre, il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. [...] Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence [2].

Cette définition de l'État, non comme principe fondamental de pacification, mais comme *unique source du « droit » à la violence*, interroge clairement, dans cette autorisation de la violence étatique, la distinction entre le droit et l'usage. C'est-à-dire entre le virtuel et l'actuel. Ou entre la menace et sa réalisation. Et ce qui les sépare est une exigence de légitimation.

Dans un système républicain, une telle légitimation passera nécessairement par le respect des principes établissant ce qu'on appelle le « pacte républicain », selon le paradigme rousseauiste que le *Contrat social* proposait en 1762, et qui justifiait la reconnaissance du pouvoir politique à partir de la notion de « volonté générale » admise par la communauté d'un peuple. Au principe de la volonté générale se trouvent à la fois l'idée d'un bien commun à défendre et l'idée d'une égalité de tous devant la loi.

Mais, dans la Constitution des États-Unis de 1783 comme dans les constitutions européennes, la reconnaissance d'un droit naturel universaliste (dont l'émergence s'est faite dès le XVII^e siècle, chez Locke en particulier) va entrer en conflit aussi constant que larvé avec le modèle économique de la Traite lié à la conquête coloniale. Et l'abolition de l'esclavage, à toutes ses étapes, donnera lieu à la recherche de nouvelles formes

d'exploitation du travail nécessairement fondées sur la discrimination. Le politologue Olivier Le Cour Grandmaison l'écrit :

Dans les possessions exotiques, à la différence de l'Europe, le droit n'a pas pour fonction de poser les fondements institutionnels et législatifs d'un État démocratique, d'émanciper et de rendre égaux les hommes et les citoyens, mais de discriminer les autochtones pour les soumettre aussi étroitement que possible. [3]

Or cette injonction paradoxale du droit ne peut précisément s'établir que sur la dissociation territoriale. La séparation de fait de l'espace colonial, sa distance à l'égard de l'espace métropolitain, est une condition nécessaire de son usage comme espace d'exception sur lequel une inégalité radicale peut pleinement se déployer, dans le temps même d'une affirmation des principes de l'égalité républicaine en métropole.

Les guerres de décolonisation du XX^e siècle vont alors produire un double ébranlement, en déstabilisant tout à la fois la construction économique de la surexploitation du travail, et la construction idéologique des inégalités de races, puisque des populations jusque-là dominées sont supposées devenir partenaires dans un espace international partagé. Tout le travail des anciens colonisateurs – et des puissances financières qui les dirigent dans des dispositifs de gouvernementalité mondiale – va alors tendre à empêcher que puissent se mettre en place, au sein des territoires décolonisés, des formes démocratiques de gouvernement, qui remettraient en cause, dans les pays devenus indépendants, les fondements de la domination économique : de l'assassinat de Lumumba dans le Congo de 1961 à celui de Sankara dans le Burkina Faso de 1987, les figures ne manquent pas d'une élimination systématique des dirigeants soucieux de construire au sein de leurs pays un espace de souveraineté authentiquement démocratique, répondant à des exigences d'équilibre social.

Dès 1964, deux ans après la fin de la guerre d'Algérie, Abdelmalek Sayad et Pierre Bourdieu, publiant ensemble *Le Déracinement* à propos des déplacements meurtriers de populations pendant la guerre, alertaient déjà les dirigeants algériens sur ce que risquait de devenir l'indépendance de leur pays :

Aujourd'hui, c'est tout un peuple qui, incertain de sa démarche, va hésitant et trébuchant. La logique même de la situation coloniale a fait surgir un nouveau type d'hommes, qui se laissent définir négativement, par ce qu'ils ne sont plus ou ce qu'ils ne sont pas encore, les paysans dépaysannés, êtres autodestructifs qui portent en eux-mêmes tous les contraires. [4]

Et ils ajoutaient :

Le propre de l'action éducative, en sa forme idéale, est précisément de s'adapter aux aptitudes et aux attentes de ceux qu'elle prétend élever et transformer, donc de les connaître et de les respecter. [...]

Si elles veulent accomplir cette tâche, c'est d'elles-mêmes, on le voit, que les élites révolutionnaires devront exiger ces vertus exceptionnelles qu'elles attendent aujourd'hui des paysans et, bien souvent, d'eux seuls. [5]

Ces derniers mots, adressés au pouvoir algérien nouvellement indépendant, résonnent évidemment comme une alerte : un appel à ne pas reproduire les rapports de domination que la guerre d'indépendance visait précisément à abolir. Mais cette absence, à la tête de l'État nouveau, des « vertus exceptionnelles » que le pouvoir attend seulement de son peuple, et non plus de lui-même, annonce tous les effets d'une réitération postcoloniale, par les dirigeants eux-mêmes, de la violence économique et sociale. La conséquence en sera cette défaite majeure de l'indépendance, pleinement liée aux effets de corruption, que constituent les migrations.

À partir des années soixante-dix, et jusqu'à sa mort en 1998, ce n'est donc plus sur son territoire d'origine, mais sur son territoire d'accueil, que Sayad va travailler sans relâche la problématique du déracinement. Il publiera ainsi en 1992 *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, et les équipes de Bourdieu publieront en 1999, un an après la mort de Sayad, l'ensemble des textes qu'il prévoyait de réunir sous le titre *La Double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Il y écrivait :

Le phénomène migratoire ne peut trouver une intelligence totale qu'à la condition que la science renoue les fils rompus et recompose les morceaux brisés – la science et non pas la politique, voire la science contre l'acharnement que la politique met à maintenir la division. [6]

Cet « acharnement que la politique met à maintenir la division » est au cœur de notre actualité la plus contemporaine, dont la logique ségrégative de la constitution des quartiers populaires – et de leur désignation récente, abjecte au sens propre, comme « territoires perdus de la République » – est le lieu.

2. La réimportation de la violence coloniale sur le territoire métropolitain dans le double langage de l' « égalité » républicaine

Dés 1953 (un an avant le début de la guerre d'Algérie), le bidonville de Nanterre se constitue en hébergeant plus de dix mille ouvriers, majoritairement algériens, qui travaillent à la reconstruction du territoire français où la guerre a pris fin depuis huit ans. Il est ainsi, par sa constitution en période coloniale, une enclave au cœur même de la région parisienne et un territoire d'exception. En 1961, six mois avant la fin de la guerre d'Algérie, c'est de Nanterre que partira, le 17 octobre, la manifestation contre le couvre-feu imposé sélectivement aux Algériens, et dont la répression fera plus de trois cents morts. Les descentes réitérées dans le bidonville des milices fascistes de l'Organisation de l'Armée Secrète – créée en février 1961 à la

suite de l'échec du putsch militaire d'Alger – y feront par ailleurs régulièrement des blessés et des morts.

Près de vingt ans après son ouverture, le bidonville est démantelé en 1972, au moment où les politiques de la Ville commencent à prendre forme, c'est-à-dire à prendre acte de la présence d'une population qui n'est plus seulement de travailleurs, mais de familles. Le sociologue Mathieu Rigouste en présente ainsi la donne :

Initiée dès 1973, avec la création du Groupe de réflexion interministériel ' habitat et vie sociale (HVS) ', la 'politique de la ville' met en œuvre ses premières réalisations à la fin de la décennie. Une cinquantaine d'opérations de réhabilitation' sont menées dans le cadre d'un premier ' plan banlieue de 1977 à 1981'. [7]

Cependant, ce plan d'urbanisation des années soixante-dix s'élabore à partir de critères de classe et de racialisation qui participeront à la construction d'espaces ségrégués. Et l'habitat, qui n'est plus précaire mais devient logement social, s'y établit en particulier sous la forme des grandes barres HLM, difficilement viables en termes de matériaux comme en termes de relations humaines internes et d'échanges avec les autres quartiers. Or c'est précisément dans ces mêmes années que se créent, comme on l'a vu, les BAC, spécifiquement destinées à la répression dans ces quartiers.

La réimportation de la violence coloniale sur le terrain métropolitain fait partie intégrante de la tradition française « républicaine », au même titre que le massacre de la Commune de Paris a été l'événement inaugural de la III^e République. Une ultra-violence déchaînée, en toute impunité et à toutes les étapes de l'histoire républicaine, contre les revendications sociales et contre les discriminés.

Mais, précisément parce qu'elle est pratiquée au nom de la « République », cette violence s'assortit d'une rhétorique de l'« égalité » qui en masque les discriminations intrinsèques. Saïd Bouamama décrit ce double langage comme vecteur d'une confusion radicale :

Confusion entre l'idée d'une France comme ' patrie de la Déclaration des droits de l'homme ' et celle d'une ' France patrie des droits de l'homme ', c'est-à-dire confusion entre la règle annoncée et la réalité sociale et matérielle effective ; confusion entre l'interdiction formelle dans les textes constitutionnels de la discrimination raciste et leur existence massive dans notre fonctionnement social, etc. Le nominalisme fonctionne ici à plein rendement. [8]

Ce nominalisme, au cœur d'un double langage qui crée intentionnellement la confusion entre le déclaratif et l'effectif, est parfaitement égarant, puisqu'il va conduire à légitimer les manquements mêmes au droit qu'il prétend défendre.

Ce double langage est au cœur des politiques de « rénovation urbaine » concernant les quartiers populaires, dont Mathieu Rigouste écrit :

L'année 1991 constitue une date de rupture. Une loi d'orientation pour la ville, dite 'loi anti-ghettos', permet de lancer un vaste programme de rénovation et de destruction de cités en banlieue parisienne, à Vénissieux, Marseille, Roubaix et Tourcoing. [9]

Les lois « anti-ghettos » vont ainsi, au nom de la « mixité sociale », tendre à accentuer doublement les effets de relégation : d'une part, en détruisant des quartiers qui devenaient malgré tout des lieux de solidarité au sein desquels des sujets pouvaient s'identifier, se rassurer de l'hostilité extérieure et se retrouver ; d'autre part, en repoussant les habitants toujours plus loin de leurs lieux de reconnaissance et de vie, sans concertation aucune avec une population qui n'est jamais associée aux décisions.

Et, dans ce même temps des années quatre-vingt-dix, lié à la chute des blocs et à l'expansion des politiques néolibérales, le sabotage des services publics aura des effets décuplés dans les quartiers populaires. C'est la période où les politiques « gestionnaires », d'« austérité » ou de privatisation – dans l'éducation nationale, dans la santé, dans l'assistance sociale, dans les transports – vont conduire à la fois à une augmentation du chômage, à la fermeture des perspectives, et par là même à l'introduction massive des drogues dans les quartiers populaires.

L'effet direct en sera, pour les populations des nouvelles générations, un désespoir du politique qui engagera la marginalisation, et les tentations d'affiliation aux circuits de la petite ou de la moyenne délinquance. La grande délinquance en col blanc, est, quant à elle, bien entendu réservée à des quartiers plus « respectables » où nul de la poursuit et où la BAC en particulier n'a pas ses entrées.

3. De la persécution policière des quartiers à la Loi Sécurité globale

À partir des années 2000, les effets de ces politiques ségrégatives deviendront massifs, incluant leurs conséquences en termes répressifs. Et les « émeutes » de 2005, déclenchées par la mort de deux adolescents racisés de Clichy-sous-bois, tentant d'échapper à une course-poursuite policière, en sont le résultat. Abdelmalek Sayad l'écrivait dès 1992 :

Les effets de la condition sociale redoublant les effets de l'origine nationale, l'immigré originaire des pays dominés que sont presque tous les pays d'émigration, qu'il soit naturalisé ou non, est toujours renvoyé à sa condition d'origine. [10]

Et il ajoutait :

[Qu'il s'agisse] d'un métèque, d'un zeck, d'une personne 'déplacée' (voire apatride), d'un déporté, d'un réfugié, etc. et d'un émigré, le rapprochement entre toutes ces formes d'exclusion ne manque pas d'éclairer la situation typique des immigrés et du processus de l'immigration sous le rapport du politique et dans

les rapports à l'État. [11]

En 2011, des femmes du 93, analysant la situation de leur quartier dans la ville du Blanc-Mesnil, décriront ce mixte de dégradation des politiques de service public et de montée en puissance des politiques répressives qui tient leur quartier en étau et les a poussées, six ans plus tôt, en 2005, à exercer leur propre vigilance citoyenne et leur médiation.

L'une d'entre elles, victime de violences conjugales, s'est vue repoussée et humiliée au commissariat où elle souhaitait porter plainte :

Mon histoire m'a appris que nous n'avons pas à compter sur la police lorsque nous en avons besoin. La protection et l'accompagnement des citoyens en difficulté devraient être la mission première de la police. [...] On se sent seule et sans valeur pour quiconque. Cette violence de l'abandon se rajoute à la violence déjà subie. C'est une véritable double peine. À la négation que j'ai vécue par la violence de mon compagnon s'est ajoutée une seconde négation par la froideur de l'accueil au commissariat puis à l'hôpital. [12]

Elle en conclut :

Les gens ne font plus confiance à la police après ce type d'expérience, pour assurer le respect du droit. [13]

Cette police qui n'assure pas « le respect du droit » et ne remplit pas son rôle de proximité et de protection va ainsi renvoyer la fonction policière à son versant exclusif de répression. Mais de fait, parce qu'elle s'exerce la plupart du temps sans motif, cette violence répressive exclusive et réitérée s'apparente bien davantage encore à une véritable persécution, hors de tout espace de protection :

C'est comme si nous étions hors des frontières de la République. On ne se souvient de nous que pour des émissions télévisées qui salissent encore plus nos quartiers. Ici, on ne voit plus de policiers, on choisit où on les met. Les seuls moments où on les croise, c'est pour des descentes. Nous, on a besoin d'être protégés dans la quotidienneté. Les opérations coup-de-poing ne nous apportent rien en termes de sécurité. [14]

Ainsi les « opérations coups de poing » sont-elles renvoyées non seulement à leur visée persécutive, mais à l'espace extérieur de la représentation médiatique. Représenter les quartiers populaires comme soumis au dispositif policier, c'est en identifier tous les habitants à la pratique de la délinquance et les discréditer sur la scène sociale.

Une telle position constante des médias de masse ne peut que contribuer à réitérer les discriminations historiques de la représentation coloniale. De fait, elle ancre dans les mentalités la normalité du traitement policier violent de ces populations. Et les décisions politiques liées à la « lutte contre le terrorisme », après les années 2015, vont contribuer à cet essorage des mentalités, accoutumant à l'idée d'un « ordre policier » qui fascise clairement le traitement des quartiers populaires.

En novembre 2015, la « manifestation » d'action de grâce à la police, dont les autorités marchent en tête, va être l'un des facteurs de ce blanc-seing qui lui sera accordé. Le traitement sécuritaire du « terrorisme » va provoquer la montée en puissance du syndicat d'extrême droite Alliance, en position depuis de recevoir les candidats à l'élection présidentielle pour leur poser ses conditions. L'effet d'une telle disposition ne se fait pas attendre : en 2020, la « loi sécurité globale » sera proposée au vote par un député LREM qui n'est autre que le cadre policier responsable de la mise à sac d'un immeuble entier de cinq étages de Saint-Denis, au motif que s'y était réfugié dans une chambre l'un des suspects de l'attentat du Bataclan. Habitants injustement soupçonnés, terrorisés, éjectés, blessés, violentés, voyant leurs logements détruits à l'arme lourde, et pour un certain nombre d'entre eux, sans papiers, arbitrairement renvoyés dans leur pays d'origine : tel sera le bilan d'une opération de police totalement disproportionnée, lancée en toute impunité et qui, loin d'être imputée comme faute à son auteur, l'autorisera au contraire, de policier ultra-violent, à devenir législateur.

4. Les effets en quartiers populaires d'une ancillarisation du pouvoir à l'égard de sa police

Les femmes des quartiers populaires, victimes au quotidien de ces pratiques discriminantes que subissent aussi leurs enfants, leurs frères ou leurs parents, parleront de cette « éducation à la garde-à-vue » qui caractérise les garçons de ces quartiers :

La plupart des adolescents du quartier ont été soumis à des contrôles répétés, à des palpates humiliants, au tutoiement systématique et à la garde à vue. Les petits frères grandissent en voyant leurs aînés mis en garde à vue. Cette expérience laisse des traces quand elle s'inscrit dans le vécu d'un jeune. L'image de la police qui se construit n'est pas dans la fonction protectrice mais est uniquement répressive et négative. [15]

Lors d'un entretien que je mène en mars 2021, au Blanc-Mesnil, dans le cadre d'un travail de philosophie de terrain, BR, auxiliaire de vie habitante du quartier populaire des Tilleuls, décrit ainsi les comportements policiers dont elle est témoin dans le quartier :

Ils sont venus nous tirer dessus, la police municipale et la BAC, le jour de la brocante, il y a trois ans. Il n'y a donc plus de brocante depuis deux ans. Ils ont tiré sur des enfants avec des grenades lacrymogènes. Immonde. Une brocante ! Avec des enfants. Ils ont tiré comme des chiens. Je ne pourrai pas oublier les enfants. Ça n'a pas été dénoncé. Toute la brocante. On ne sait pas pourquoi ils voulaient l'empêcher. La brocante s'est toujours faite. Ils nous cassent nos trucs.

Les flics et la BAC tournent tous les jours ici. Nous, on a vu tabasser des enfants ici. Je leur ai dit : « Ça ne se fait pas, ce que

vous faites, il faut arrêter ». Quand ils ont tiré là-derrrière, ils sont venus pour arrêter un jeune, et moi j'étais là. Ils nous ont tiré dessus comme des lapins. Toujours avec des lacrymos. Le jeune s'est fait arrêter. Ses copains n'ont pas voulu qu'il s'en aille, donc les flics ont tiré dessus. Je ne sais pas pourquoi il était arrêté, je suis partie parce que j'en avais plein la tête, tout le monde s'est dispersé. C'était il y a un an.

Quand ils viennent ici, ils rentrent dans les magasins. J'ai été témoin quand Amin s'est fait tirer dessus au 212 Chemin Notre-Dame. Il venait chez sa sœur. D'un seul coup, ils sont arrivés. Poup, poup, ils lui ont tiré dessus. C'était il y a 16 ans. Il sortait de chez sa sœur, tranquille. Il avait 17 ans. Il y a eu une enquête (qui n'a pas abouti). [16]

La dimension haletante du récit, la manière dont les épisodes s'y succèdent jusqu'au récit de la mort d'Amin, nous disent à quel point la narration elle-même réactive le vécu traumatique de l'expérience initiale : des moments de tranquillité et de quotidienneté pacifique, brutalement interrompus par une irruption de la brutalité qui ne prend la peine ni de s'annoncer, ni de se justifier.

Ce qui apparaît ainsi, et que confirment tous les entretiens sur ce sujet, c'est d'abord l'arbitraire total auquel les habitants se sentent livrés. Et la violence permanente à laquelle ils sont exposés. La tenue de la brocante n'est pas le moins du monde une manifestation, mais un événement festif destiné à souder les liens au sein du quartier, à donner lieu à des partages de repas, à des rencontres et à des déambulations familiales. Mais elle va faire l'objet d'une intervention policière de la Brigade Anti-criminalité. Et cette criminalisation des comportements quotidiens détermine une expérience de la violence d'État qui n'a plus grand-chose à voir avec le maintien de l'ordre. Elle s'apparente plutôt, à l'inverse, avec ce que les sociologues Olivier Filleule et Fabien Jobard appelleront, dans leur livre éponyme, les *Politiques du désordre*. Ils analysent ainsi par la notion éloquent de « chèque en gris » cet arbitraire total auquel se sentent livrés les habitants des quartiers populaires, comme les manifestants des Gilets jaunes issus eux-mêmes, pour une large part, des classes populaires :

Derrière l'apparente clarté de la règle, s'impose plutôt la notion de 'chèque en gris', développée par le criminologue Jean-Paul Brodeur pour pointer les marges de jeu que ménagent les rapports effectifs entre autorité civile et préfet, forces de police et commandant de la force publique. Ce dans un contexte hexagonal d'une institution policière qui s'affranchit progressivement de sa tutelle, un processus d'autonomisation que l'évolution du paysage syndical dans la profession ne fait que renforcer, conduisant in fine à une relative ancillarité du pouvoir politique à 'sa' police. [17]

Cette « ancillarité du pouvoir politique à sa police » est précisément la caractéristique des pouvoirs fascistes dont le dispositif policier est le cœur au lieu d'être l'instrument. Une fin bien plutôt qu'un moyen. Les auteurs en reprendront l'idée en réfléchissant l'épisode d'une manifestation policière en marge du G7, alors que, sur les injonctions de la communauté

européenne, le pouvoir français demandait une modération (à des fins de crédibilité médiatique) de la répression :

Le syndicat (Alliance) organisa le 23 août 2019 (mais annoncé dès le 6 juin) un 'barbecue de la colère policière' en marge du G7, comme le plus clair rappel que la prétention du président de la République à exercer ses prérogatives de chef de l'État dépend in fine du service policier. [18]

Et ils reviennent sur un historique de cette ancillarité :

« Depuis le tournant des XX^e et XXI^e siècles, qui a vu l'installation durable de la sécurité et des enjeux policiers dans le jeu politique, l'éclatement de l'offre syndicale et l'exacerbation de la compétition entre ces organisations, enfin la fréquence élevée de la menace terroriste, le politique se trouve en situation de forte dépendance, si ce n'est d'ancillarité, vis-à-vis de la police – de 'sa' police, puisque la police est, depuis avril 1941, une institution centrale, gouvernementale. [19]

Ce rappel historique, qui fait remonter la dépendance accrue du pouvoir politique à l'égard de sa police aux années de l'occupation nazie en France et de la collaboration, dit on ne peut plus clairement les ressorts fascistes d'une telle ancillarité. Et l'énorme travail accompli par Maurice Rajsfus de recensement, jusqu'à sa mort récente, des violences policières, s'enracine précisément, comme il le dit lui-même, dans ce moment où la fascisation du pouvoir en France, préparée de longue date dans la période de l'entre-deux guerres par le mouvement des Croix de feu en particulier, s'accomplit dans l'inféodation au pouvoir nazi et dans le geste emblématique de la Rafle du Vel d'hiv :

Ma première véritable rencontre avec la police remontait au 16 juillet 1942. J'avais 14 ans. À l'aube de cette belle journée d'été, des hommes en uniforme de la police française avaient violemment frappé à notre porte, avant de m'arrêter avec mes parents et ma sœur. C'est un véritable concours de circonstances qui m'a fait manquer le train de la déportation vers Nuit et brouillard. Cette rafle, dite 'du Vel d'Hiv', qui faisait de moi un orphelin, avait été entièrement préparée et réalisée par la police de ce pays. Laquelle s'était montrée particulièrement productive puisque 4000 enfants de nationalité française devaient être victimes de cette équipée sauvage sans que la Gestapo, inspiratrice de l'opération, l'ait exigée. [20]

Mais il ajoute :

Depuis l'été 1974, c'est surtout dans la chasse aux immigrés colorés que notre police s'est distinguée, s'appliquant à criminaliser les travailleurs sans papiers. Dans une logique répressive cohérente se sont ouverts, dès le début des années 1980, ces centres de rétention administrative, gérés par des policiers ayant des attentions de geôliers envers des parias sans défense. [21]

L'été 1974, est la date de la brutale fermeture des frontières à l'immigration, arbitrairement décidée par le gouvernement français, et interprétée par le sociologue Sylvain Laurens comme une affirmation du pouvoir technocratique des énarques,

indépendamment même des nécessités économiques et plutôt à l'encontre des préconisations patronales. Cette fermeture donne ainsi lieu à ce que Rajfsus désigne comme une criminalisation des sans-papiers, qui sera à l'origine des Centres de rétention administrative, espaces de la violence et de l'arbitraire policier en vue de l'expulsion des « illégaux », qui seront mis en œuvre dans les années quatre-vingt par le pouvoir socialiste et se sont massivement développés depuis.

On voit clairement ainsi comment des voies politiques différentes se rejoignent à différents niveaux de xénophobie, affichée ou masquée, pour accrédi-ter, bien après la décolonisation, un traitement d'exception des anciens colonisés. L'arrivée au pouvoir d'une droite dure et « décomplexée » en 2007, puis celle d'une « gauche » néolibérale en 2012 et enfin celle d'un néolibéralisme violent à partir de 2017, s'établiront sur le double versant du sabotage de l'espace social et de la désignation de l'« étranger » – fût-il citoyen français – comme fauteur de trouble et source de problème, destiné à être parqué et surveillé dans ses « quartiers ».

5. Une expertise des quartiers populaires dans les luttes contre la fascisation

C'est en ce sens qu'une expérience de la discrimination peut et doit être considérée comme une véritable expertise critique dans les luttes possibles contre la fascisation du pouvoir politique. Celle-ci en effet n'est nullement – et n'a jamais été – le fait de quelques excités égarés ou frustrés, et pas davantage celui de dirigeants « fous », mais bien plutôt, comme le montrent tous les chercheurs de la période coloniale et des migrations, le fait de dispositifs établis dans les structures mêmes des États de droit, dont l'autoritarisme politique mène tendanciellement à ce type d'abus, tout en feignant, pour se légitimer, d'en prémunir les citoyens.

Les ramifications de cette autorisation xénophobe de moins en moins implicite constituent une atteinte constante aux droits fondamentaux. Et lever ce double langage ne peut se faire qu'avec le concours de ceux qu'il vise au premier chef : les habitants des quartiers populaires, soumis au discrédit post-colonial.

Parmi eux, les familles des victimes de violences policières, majoritairement « issues de l'immigration », c'est-à-dire tout simplement racisées, apparaissent non plus sous le jour victimaire de la déploration, mais par la force de leurs revendications. Se battre pour la reconnaissance de cette violence, contre l'impunité des « forces de l'ordre », devrait constituer actuellement un véritable fer de lance contre la fascisation du pouvoir politique et les racines colonialistes d'un tel processus. La mort de Lamine Dieng en 2007, celle de Wissam El Yamni en 2012, celle d'Adama Traoré en 2016, seront l'occasion, pour leurs familles, non pas seulement de réclamer justice pour leur frère ou leur fils, mais de mettre en évidence à la fois l'acharnement persécutif contre les jeunes hommes

descendants des colonisés, l'impunité policière régnante et les collusions judiciaires qui s'y associent pour faire obstruction à l'émergence du droit et de la vérité. Or le mensonge d'État est à soi seul un aveu d'illégitimité du pouvoir politique. Et les mouvements « vérité et justice » des quartiers populaires rejoindront le mouvement social plus général, précisément parce qu'ils désignent les effets les plus patents et les plus ostensiblement tragiques des politiques indissociablement néolibérales et néocoloniales, dont le déni constitue une réalité constante du racisme d'État.

En quarante-trois ans, entre 1977 et 2020, le média Bastamag dénombre 676 morts aux mains de la police, soit plus de quinze morts par an, majoritairement descendants de colonisés. Et, pour la seule année 2020, trente-deux morts, dont douze durant les quatre semaines du premier confinement (du 16 mars au 10 mai) en quartiers populaires.

Lors d'un entretien au Blanc-Mesnil, ZM, responsable associative et cadre administrative, d'origine algérienne née dans le 10^e arrondissement de Paris, me dit le ferment originel de sa révolte, puis de son engagement :

J'ai redoublé la terminale au moment de mes premiers engagements. Mon prof de maths était raciste et misogyne, avec un comportement exécrationnel. Ça m'avait révoltée. L'institution ne faisait rien. J'avais proposé à la classe de se mobiliser. Il m'avait dit : « Tu es là parce que tes parents veulent toucher les allocs ». La hiérarchie n'a rien fait, et c'est pourquoi je suis sortie de l'école.

Ma deuxième terminale, je séchais tout, mais j'ai passé le bac. Mais ça a signé la rupture avec l'école : le fait que l'institution n'ait rien fait. La contradiction entre tout ce qu'on nous apprend des droits de l'homme et le parallèle que je faisais avec les faits. [22]

C'est ainsi l'expérience du double langage institutionnel qui va la pousser hors de l'école à laquelle elle ne parvient plus à croire, parce que la violence d'un de ses membres est restée dans l'impunité. Et c'est son engagement dans les luttes contre le racisme qui la poussera ensuite à reprendre des études :

C'est là que j'apprends de plus en plus des gens du réseau, qui vont donner le MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues), qui se crée dans les années 1990. Je vais faire toute ma formation avec eux. Ils travaillent la question des violences policières, du comportement de la police dans les quartiers. Ils étaient les seuls à faire un travail là-dessus, et sur la double peine. [23]

Elle précise les contours de cet engagement :

La question des conditions de détention est aussi travaillée dans le réseau du MIB, avec Fatiha Damiche. Avec cinq thématiques : double peine, détention, violences policières, racisme, discriminations.

C'étaient les premiers sujets. Ce qui m'a intéressée chez eux, c'était la formation MIB. Le principe était de considérer que

chacun est capable de s'organiser, d'assurer sa défense, de travailler avec le MIB pour résoudre le problème. [24]

Le Mouvement de l'immigration et des banlieues, créé à la suite de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1984 sur ces fondements d'éducation populaire et de responsabilisation individuelle et collective, se joindra ensuite, en 2007, au Forum social des quartiers populaires. Bien d'autres initiatives fleurissent dans les quartiers populaires, qui nécessitent non seulement qu'on soit à leur écoute, mais qu'on les tienne pour déterminantes là où les alternatives politiques peuvent se manifester, si l'on veut sortir d'un entre-soi de la déploration bien-pensante ou de la dénonciation des « populismes ».

Si la violence policière est au cœur du dispositif fasciste, elle s'entretient, s'exerce, s'élabore et se perfectionne dans le dispositif néocolonial qui en est le laboratoire. Et ceux qui font au premier chef l'épreuve de cette violence sont les ostracisés, dont l'ostracisme est précisément lié à leur statut de racisés. La

guerre d'Algérie en est le creuset, comme territoire sur lequel la bataille d'Alger est liée au putsch des généraux. Parce que la gestion militaire de l'espace public colonial autorise la militarisation de l'espace public métropolitain, qui en dépend pour son impérialisme économique.

Mais, en parallèle à l'histoire coloniale de l'émergence des fascismes nationaux, se tisse une histoire des luttes qui fait des descendants des colonisés des acteurs à part entière de notre histoire contemporaine, et des penseurs de ses apories et de ses doubles discours.

C'est clairement à eux que l'on doit se référer pour penser, dans la suite du *Discours sur le colonialisme* d'Aimé Césaire ou des *Damnés de la terre* de Frantz Fanon, mais dans le contemporain de la recherche et des luttes, un authentique contre-feu à la montée des fascismes.

Mars 2022

Notes

[1] Didier Fassin, *La Force de l'ordre*, Seuil, 2011.

[2] Max Weber, *Le Savant et le politique*, 10/18, 1959, p. 100.

[3] Olivier Le Cour Grandmaison, *L'Empire des hygiénistes, vivre aux colonies*, Fayard, 2014.

[4] Abdelmalek Sayad et Pierre Bourdieu, *Le Déracinement*, Minuit, 1964, p. 161.

[5] *Ibid.*, p. 177.

[6] Abdelmalek Sayad, *La Double absence*, Seuil, collection Liber, 1999, p. 16.

[7] Mathieu Rigouste, *La Domination policière, une violence industrielle*, La Fabrique, 2012, p. 43.

[8] Saïd Bouamama, *Les Discriminations racistes : une arme de division massive*, L'Harmattan, 2010, p. 75.

[9] Mathieu Rigouste, *op. cit.*, p. 45.

[10] Abdelmalek Sayad, *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité. 3. La Fabrication des identités culturelles*, Raisons d'agir, 2014, p. 42.

[11] *Ibid.*, p. 49.

[12] Saïd Bouamama et des Femmes du Blanc-Mesnil, *Femmes des quartiers populaires en résistance contre les discriminations*, Le Temps des cerises, 2013, p. 63-64.

[13] *Ibid.*, p. 66.

[14] *Ibid.*, p. 70.

[15] *Ibid.*, p. 88.

[16] Entretien du 13 mars 2021 au Blanc-Mesnil.

[17] Olivier Filleule et Fabien Jobard, *Politiques du désordre, La police des manifestations en France*, Seuil, 2021, p. 24.

[18] *Ibid.*, p. 144.

[19] *Ibid.*, p. 145-146.

[20] Maurice Rajsfus, *Je n'aime pas la police de mon pays*, Libertalia, 2012-2020, p. 14.

[21] *Ibid.*, p. 17.

[22] Entretien du 5 décembre 2021 au Blanc-Mesnil.

[23] *Ibid.*

[24] *Ibid.*